

PV du Conseil municipal du 4 Octobre 2023

Ouverture de la séance à 20h30

Présents : Jean-Pierre MOURIES, Esméralda DELPECH, Guillaume BERDEIL, Daniel SICRE, Fabien THOB, Denis LAFON, Carole JUSTROBE, Elisabeth ARBEFEUILLE, Marie-Françoise DELRIEU, André ROUJA et Toufik ZOUAOU

Absents : Marie-Dominique DALOU (procuration à Carole JUSTROBE), Yoan MAZIERES (procuration à Guillaume BERDEIL), Dominique MELET (procuration à Esméralda DELPECH) Nadine MOREL

Président de séance : Mr Denis LAFON

Secrétaire de séance : Mr Fabien THOB

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27.07.2023

<i>Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal</i>			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
14	0	0	Oui

2/Délégations du maire :

Monsieur le Maire souhaite informer le conseil de plusieurs décisions d'engagement budgétaire dans les limites de sa délégation.

A > Des travaux pour un puits sec au hameau de Brusties pour arrêter les débordements d'un autre puits qui inondait les terrains environnants. Après plusieurs semaines depuis la mise en œuvre et le passage d'une situation orageuse, il n'y a plus d'anomalies. Le cout des travaux est de 1485€ TTC.

B > L'installation place Fargaud d'un puits sec pour donner suite à des débordements réguliers. En attente de stabilisation depuis 1 mois, il a pu absorber toute l'eau pendant les derniers orages. Le cout de ce puits est 2090€ TTC. A noter : Le pourtour du puits n'est pas encore finalisé, la mairie n'a pas encore décidé de la nature des matériaux, gravier ou bitume.

C > Le cumulus de l'école primaire va être changé. Le changement s'effectuera pendant les prochaines vacances scolaires. L'ETP Arnaud est chargée de ces travaux pour un cout de 1878€ TTC.

3/ Délibération d'adhésion au service public de l'emploi temporaire

À la suite du départ de Chloé Ribaute, il y a urgence à remplacer son poste.

Les autres employés municipaux et la première adjointe pallient ce poste.

Il faut renouveler l'adhésion à ce service qui a expiré et qui reprend pour 1 ans.

<i>Vote d'adhésion au service public de l'emploi temporaire</i>			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
14	0	0	Oui

4/Délibération de la modification du statut de la CCPAP pour donner suite à leur changement d'adresse

L'adresse de la CCPAP a changé. Anciennement localisée à l'ancien hôpital de Pamiers avec une antenne sur Saverdun. La nouvelle adresse se situe : 26bis Bd Delcassé, 09100 Pamiers

Le vote des conseils municipaux leur permet ce changement de statut.

<i>Vote modification du statut de la CCPAP pour donner suite à leur changement d'adresse</i>			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
14	0	0	Oui

5/Délibération annule et remplace la délibération prise le 19.04.19 pour projet parc éolien.

Cette délibération est reportée, le Conseil Municipal ne dispose pas de toutes les informations.

6/ Délibération pour décision modification demande admission en non-valeur de produit irrécouvrables

Monsieur le maire laisse la parole à Esméralda DELPECH qui explique la demande de régularisation, comptablement, des recettes non rentrées de cantine datant de plusieurs années en arrière.

Les 3 montants sont : 3.8€, 0.8€ et 58,50€

<i>Vote modification demande admission en non-valeur de produit irrécouvrables</i>			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
14	0	0	Oui

7/Délibération pour décision modificative de virement de crédit pour approvisionner le compte 6811-042 et 28014182-040 au motif de crédits votés insuffisants.

Monsieur le maire laisse la parole à Esméralda DELPECH qui explique que les crédits votés au budget sont insuffisants pour passer les opérations d'ordre nécessaires pour procéder aux opérations

d'amortissement obligatoires.. Il convient donc de faire une décision modificative de 2875 euros au compte 6811-042 dépenses de fonctionnement et le même montant au compte 28014182-040 en recettes d'investissement.

Vote de décision modificative de virement de crédit pour approvisionner le compte 6811-042 et 28014182-040 au motif de crédits votés insuffisants

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
14	0	0	Oui

8/ Délibération pour décision modificative : Régularisation du résultat de fonctionnement du Budget primitif.

Monsieur le maire laisse la parole à Esméralda DELPECH. Il s'agit ici d'une erreur de plume sur le résultat de fonctionnement reporté sur le budget primitif. La retranscription a été écrite à 119500,68 au lieu de 111422.99 soit une différence de -8077.69 en R002.

Le budget primitif était « suréquilibré », la trésorerie demande la régularisation de cette écriture.

Vote de décision modificative : Régularisation du résultat de fonctionnement du Budget primitif.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
14	0	0	Oui

9/Délibération suite à enquête publique : demande d'autorisation environnementale de la Sté Aubert et Duval pour la reconstruction d'un atelier situé à Gabrielat Pamiers

Aubert & Duval va installer de nouvelles structures sur la Zone Gabrielat.

Eu égard aux risques, toutes les communes dans un rayon de 3 Km sont sollicitées.

Jean-Pierre MOURIES prend la parole afin d'apporter des précisions.

Un cabinet « conseil environnement » bordelais a été sollicité pour faire une étude d'impact environnemental.

Après l'incendie de 2021, l'entreprise Aubert & Duval doit reconstruire cet atelier.

Il s'agit de métaux passant dans une solution acide ou basique.

Le Site choisi est à 300 mètres de Salvayre, 650 mètres de Tremege, 250 mètres de l'atelier Maestria classé Seveso seuil bas et à 100 mètres de la Route département 820.

Le Vernet d'Ariège est à 3Km, soit à la limite de l'étude.

Cet atelier Fonctionne en 3/8, 300 jours par an. Le trafic routier va augmenter de 15 poids lourds et 40 véhicules légers par jour.

La consommation électrique est estimée à 5.5 Gw / an.

Les pompes à chaleur sont là pour le chauffage des ateliers et la climatisation en période estivale. Elles rentrent dans l'estimation de consommation électrique de 2 Gw /an.

Les panneaux solaire des ombrières du parking produiront 0,2 MW/an (estimation).

Gestion de l'eau :3000 M3 /an sont estimés soit 50M3 / jour.

Cette eau doit être recyclée, et une récupération des eaux pluviales est prévue soit quand les réservoirs sont pleins, 2 jours de consommation. Une estimation des eaux pluviales est estimée à 30% de la consommation annuelle.

Une Cheminée piézométrique est indiquée dans le projet pour une surveillance de la nappe phréatique.

Suite à enquête publique, demande d'autorisation environnementale de la Sté Aubert et Duval pour la reconstruction d'un atelier situé à Gabrielat Pamiers

POUR	CONTRE	ABSTENTION	ADOPTION
12	1 (JP Mouriès)	1 (E. Arbefeuille)	Oui

Questions diverses :

- **Planning des travaux du pont :**

Réunion de chantier prévue le jeudi 5.10.23 si pas de contrainte météo.

Les travaux sont dans les délais, l'objectif est toujours une fin de chantier au 12.04.2024.

Un autre arrêté doit être pris jusqu'à la fin prévisible des travaux.

Question d'André ROUJA: Comment est réalisé le décapage de la peinture ?

Réponse de Jean-Pierre MOURIES: Via la technique d'hydrocompression, avec filet de récupération

Cette technique est respectueuse de l'environnement et permet un suivi des déchets. Elle offre un gain de temps par rapport à un décapage ordinaire.

Il y a une réduction du bruit des travaux suite changement de phase.

- **Remplacement des menuiseries de l'épicerie**

La mairie était en attente d'une dernière proposition d'un montant de 5500€ TTC pour l'ensemble des 2 portes. La proposition est en cohérence avec les contraintes réglementaires d'un établissement recevant du public.

- **Travaux de réfection de la signalisation**

- Vitesse
- Stationnement

Historiquement, un arrêté a déjà été pris. Les lignes jaunes ne sont plus lisibles à la suite du rafraîchissement de 2019. Les lignes blanches aussi, avec signalisation sol, zone 30, carrefour, stop, place de parking.

Les lignes seront repeintes à l'identique que l'historique, nous surveillerons si une évolution est possible sur cette signalisation.

Remarque de Marie-Françoise DELRIEU : Il faut prendre en compte le quartier de la cité, sur la rue principale.

- **Elagage des platanes :**

Il y en a 5 sur la place de la mairie, 8 à proximité de l'école et 2 près de l'église.

Cette prestation sera réalisée entre le 27 et 28 novembre prochain par l'entreprise Viau pour un montant de 4000€ TTC dont 800€ de transport aux ateliers.

Les branchages seront à disposition des habitants, qui souhaiteraient en récupérer, avant transfert à la déchèterie.

- **Elargissement de la barrière du boulo-drome vers l'Ariège**

Le Passage est de nouveau possible pour les camions du SMDEA afin d'aller vidanger les bassins en contre bas. La fréquence de la vidange est tous les 2 ans.

- **Parking de la gare SNCF**

- Un Véhicule est abandonné par son propriétaire depuis 2 mois.
Le propriétaire du terrain est le département. Le sujet a été évoqué avec Mme Téqui lors de sa visite. Le cout si la mairie s'en saisi est de 300€
- Electricité et entretien de ce parking incombent à la mairie via une convention avec le département qui avait financé les travaux pour sa construction.
Remarque de Daniel SICRE : Mme Téqui s'était engagée à prendre en charge l'enlèvement de ce véhicule.

- **Site internet de la commune :**

Intervention de Jean-Pierre MOURIES: Le site est déjà en ligne, son architecture est complète, il manque simplement quelques rubriques, qui se font au fur et à mesure.

Par exemple : Nous pourrions insérer les menus de la cantine de l'école.

Tous les habitants peuvent faire remonter des améliorations ou suggestions diverses pour faire évoluer le site, via le formulaire de contact disponible sur le site.

Quelques idées émergent parmi les membres du conseil comme la possibilité de mettre la listes des artisans, commerçants et entreprises. Le retour sur cette idée est favorable.

Le site est disponible à cette adresse : www.levernet09.fr

Une Impression et distribution d'un questionnaire sur les moyens de communication est attendu sur la préférence des habitants. Comment souhaitent-ils recevoir la communication. (Facebook, mailing liste, site internet, panneau Pocket, papier...)

Un tract trimestriel et un bulletin annuel seront prévus et disponibles en format papier.

Un travail reste à effectuer sur le livret d'accueil.

- **Commission Sociale :**

- Une permanence de « Soutien aux démarches administratives » va être proposée.
Tous les Vendredis de 10h à 12h, à la mairie et à partir de novembre

- **Réponses aux questions écrites des administrés.**

- Question : Peut-on avoir un point fait sur l'enfouissement des lignes électriques dans le bourg : la Commune a-t-elle poursuivi la demande d'enfouissement ? Si oui, quel calendrier de travaux et échéances ? Si non, quel projet sur ce sujet ?
- Réponse : La campagne 2023 est terminée. Pour 2024, le projet n'a pas encore été présenté à la municipalité par le SD09.
Une Réunion est prévue sur ce sujet fin octobre avec un responsable du SDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 21h34.